

Le 06 mars 2019,



Communiqué suite à l'article du Canard Enchaîné

Un article du Canard Enchaîné de ce mercredi 06 mars 2019 évoque de possibles conflits d'intérêts concernant la Fondation pour l'Ecole (FPE) et Espérance banlieues.

L'Association du réseau Espérance banlieues (Areb) rappelle que ses comptes annuels ont été validés par un commissaire aux comptes (cabinet Mazars) et approuvés lors de l'assemblée générale fin novembre 2018.

La rémunération d'Eric Mestrallet a été décidée par la gouvernance de la FPE. Elle prend en compte le travail de levée de fonds et d'institutionnalisation d'Espérance banlieues. Cette rémunération n'a jamais été cachée - après 6 ans de bénévolat - et figure aux comptes de la FPE, eux-mêmes validés par un commissaire aux comptes. Demandée par des partenaires et bienfaiteurs de premier plan d'Espérance banlieues, cette rémunération a pour vocation de garantir dans la durée l'investissement en temps nécessaire au développement du réseau. Par ailleurs, Eric Mestrallet, co-fondateur de la FPE a démissionné de son poste d'administrateur concomitamment à la mise en place de cette rémunération, conformément aux obligations légales.

L'activité de la société Maecenas, créée en 2008 par Lionel Devic et Eric Mestrallet pour aider des structures à comprendre le mécanisme "fonds de dotations" et faciliter l'exercice d'actions philanthropiques, ne concerne pas Espérance banlieues. Cette société n'a facturé aucune prestation à la FPE, la Feb ou l'Areb. Elle n'a pas non plus facturé de prestation à une association ou école aidée par la FPE.

Le réseau Espérance banlieues reste totalement mobilisé pour poursuivre et accroître son engagement au profit des élèves des quartiers et au service de notre pays. Il vous invite à venir voir concrètement sur le terrain ces belles initiatives de la société civile.

Contact presse : contact@esperancebanlieues.org